



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Aménagement
du territoire, de l'Urbanisme
et de l'Habitat

COMMENT S'ÉLABORENT LES PLANS D'EXTRAITS DE LOTISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN AU TOGO ?

EXTRAIT DE LOTISSEMENT

La planification urbaine est soumise à une hiérarchie dans l'intervention des documents d'urbanisme au Togo.

- Suivant la pratique, le document d'urbanisme prévisionnel, à savoir le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) intervient pour délimiter le périmètre urbain à l'horizon de ce dernier. Il propose la voirie structurante et les équipements à l'échelle du périmètre urbain.
- Vient ensuite le plan d'urbanisme de détail (PUD) qui projette la voirie de desserte et les équipements de proximité. Ce dernier précise les îlots d'habitations et ceux des équipements. Il faut rappeler que le périmètre urbain défini par les documents d'urbanisme englobe des propriétés foncières des personnes et des familles.
- C'est après ce document d'urbanisme que les détenteurs de droit réel sur les biens fonds peuvent demander l'extrait de la proposition qui couvre le périmètre de leur propriété foncière. C'est à la suite de cette demande que la DGUH délivre une copie du plan d'extrait de lotissement au requérant conformément aux dispositions de l'article 40 du décret 67-228 du 24 octobre 1967, relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations.

AMÉNAGEMENT URBAIN

Dans les zones non couvertes par le périmètre urbain défini par un document d'urbanisme, il est autorisé d'introduire auprès du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat une demande d'autorisation afin de procéder à l'aménagement urbain d'une propriété foncière. Se déférant à cette demande, la DGUH dans ses attributions élabore un plan d'aménagement de la zone en question, en cohérence avec l'occupation harmonieuse de l'espace.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT URBAIN OU DE LOTISSEMENT

Pièces à fournir

- Lettre de demande d'aménagement urbain ou de lotissement adressée au ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat précisant la surface, le quartier la commune et signée par le propriétaire, l'urbaniste et le géomètre agréé choisis. (Préciser les numéros de téléphone)
- Plan visé original / copie légalisée issu des documents ci-dessus cités
- Plan de rattachement
- Courbe de niveaux
- Plan d'état des lieux du site
- Justificatif du titre de propriété original ou copie légalisée
Titre foncier/certificat administratif, attestation de droit de propriété, acte notarié/ certificat de non-appel ni opposition pour les confirmations de vente de terrain.
Jugement passé en force de chose jugée pour les terrains objet de litige.
Joindre le mandat s'il s'agit d'une collectivité.
- Pièce d'identité du demandeur
- Mémoire succinct du domaine si possible
- Projet d'aménagement du site conçu par un urbaniste inscrit à l'ONUT (document physique et clé USB)
- Fournir une chemise à sangles + 3 chemises simples

